

PRÉFECTURE DE L'AUBE

Avis d'enquête publique

Projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Bar-sur-Seine

Du jeudi 24 février 2022 à 14h30 au samedi 12 mars 2022 à 12h00 inclus, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Bar-sur-Seine et présentée par la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est à Tanneries (67836).

M. Jean-François JACQUOT, ingénieur divisionnaire du ministère de l'équipement retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête, déposé aux mairies de Bar-sur-Seine, Buxeuil, Celles-sur-Ource, Landreville, Merrey-sur-Arce, Neuville-sur-Seine, Polisy, Polisy et Ville-sur-Arce, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier sera également accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aube en suivant le chemin suivant : www.aube.gouv.fr > Publications > Aménagement du territoire – Environnement – Développement durable > Enquêtes publiques autres que ICPE > Plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Bar-sur-Seine ;
- sur le registre dématérialisé sécurisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2930> ;
- sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 TROYES, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.37.85) ou par courriel (pref-ep-psa-bar-sur-seine@aube.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition dans les mairies susmentionnées lors de leurs jours et heures habituels d'ouverture ;
- consignées sur le registre dématérialisé sécurisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2930> ;
- reçues de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences susmentionnés ;
- adressées à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur :
 - soit par correspondance envoyée au siège de l'enquête à la mairie de Bar-sur-Seine, 132, Grande rue de la Résistance – BP 55 à BAR-SUR-SEINE (10110) ;
 - soit par courrier électronique à l'adresse mail : pref-ep-psa-bar-sur-seine@aube.gouv.fr. La taille des messages électroniques et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :

- jeudi 24 février 2022 de 14h30 à 16h30 en mairie de Celles-sur-Ource,
- lundi 28 février 2022 de 15h00 à 17h00 en mairie de Landreville,
- vendredi 4 mars 2022 de 17h00 à 19h00 en mairie de Neuville-sur-Seine,
- samedi 12 mars 2022 de 10h00 à 12h00 en mairie de Bar-sur-Seine.

Le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Bar-sur-Seine sera approuvé par décret en Conseil d'État ou par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile, en accord, s'il y a lieu, avec le ministre en charge de la défense.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique et en mairies de Bar-sur-Seine, Buxeuil, Celles-sur-Ource, Landreville, Merrey-sur-Arce, Neuville-sur-Seine, Polisy, Polisy et Ville-sur-Arce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube et seront tenus à disposition du public pendant un an.